

DÉPARTEMENT
<b>CORREZE</b>
CANTON
<b>TULLE</b>
COMMUNE
<b>TULLE</b>

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Pôle Aménagement et cadre de vie  
KM/EG

**ARRÊTÉ PORTANT NUMÉROTATION  
DE CONSTRUCTIONS BÂTIES  
SITUÉES RUE DE LA MONTANE**

Le Maire de la ville de TULLE,

-Vu le Code Général des collectivités Territoriales notamment ses articles L 2121-30, L 2212-1, L 2212-2, L2213-1, L2213-28 ;

- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'effectuer la numérotation de constructions bâties situées Rue de la Montane ;

- Vu le plan ci-annexé ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE - 1 :** Le tableau ci-dessous détermine, pour la propriété cadastrée, le nouveau numéro qui est à lire dans la colonne « nouvelle adresse »

Section Cadastre	Ancienne adresse cadastrale	Nouvelle adresse	Type de construction
AR9 AR208 AR211	9001 Rue de la Montane Rue de la Montane Rue de la Montane	<b>8 Rue De La Montane</b>	maison
AR8	9002 Rue de la Montane	<b>10 RUE DE LA MONTANE</b>	maison
AR1 AR2 AR3 AR4 AR5 AR6 AR7 AR193	9003 Rue de la Montane Rue de la Montane	<b>11 RUE DE LA MONTANE</b>	salle municipale (Dojo)

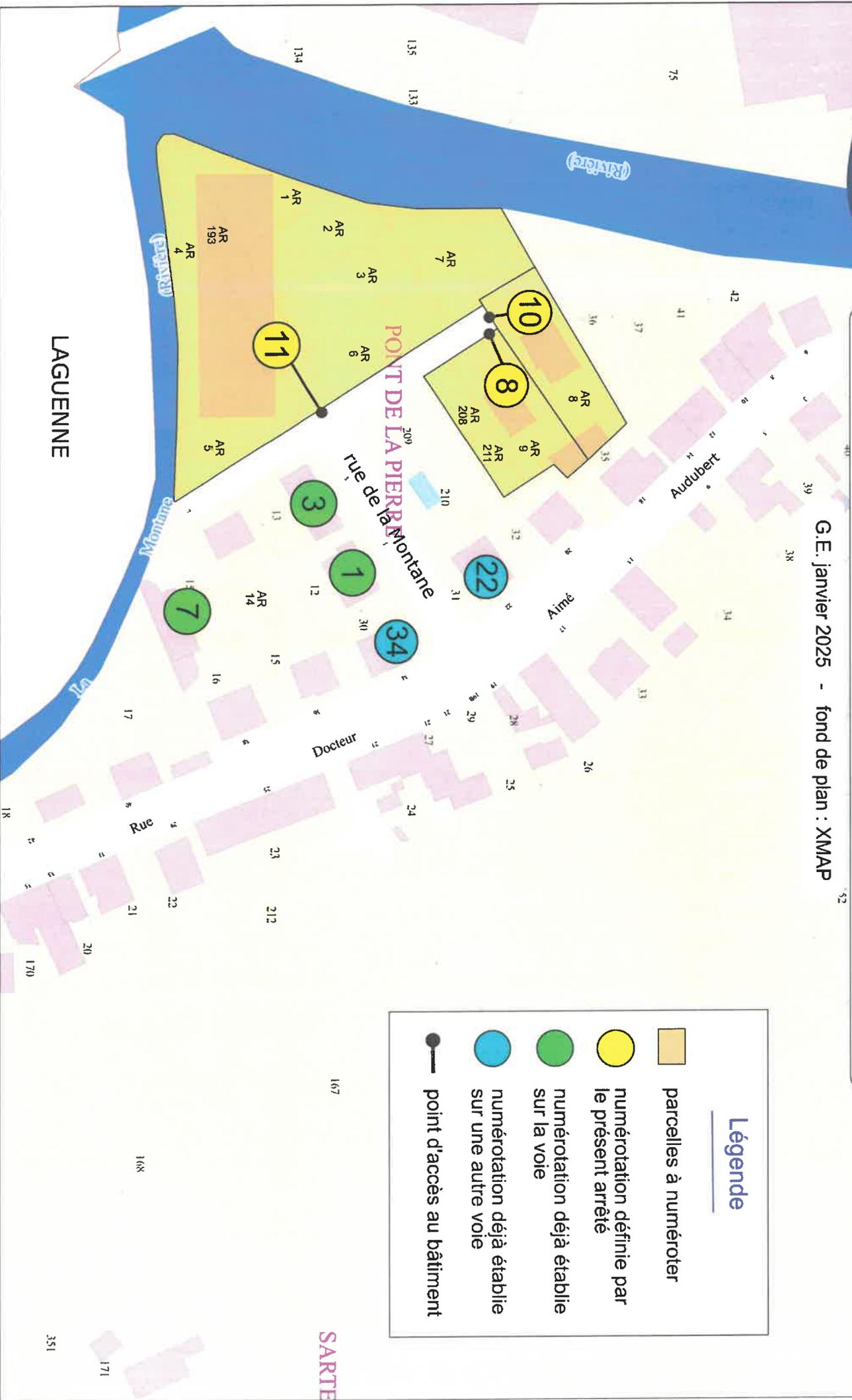
**ARTICLE - 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Tulle, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Mr le Chef de Service du Pôle Topographique,
- Mr le Directeur Régional de l'Institut National de la Statistique,
- Mr le Directeur Départemental des Postes,
- Mr le Directeur Régional de la Télédiffusion de France, Service de la redevance,
- Mr le Directeur de la Sécurité Publique,
- Mr le Commandant de la Gendarmerie de Tulle,

# Adressage - rue de la Montane

## plan annexé à l'arrêté n° 6 du 14/01/2025

G.E. janvier 2025 - fond de plan : XMAP



### Légende

-  parcelles à numérotter
-  numérotation définie par le présent arrêté
-  numérotation déjà établie sur la voie
-  numérotation déjà établie sur une autre voie
-  point d'accès au bâtiment

LAGUENNE

PONT DE LA PIERRE

rue de la Montane

Docteur

Rue

SARTE